

COMITÉ UNIVERSITAIRE DE FORMATION SUR LA SANTÉ DES FRANCOPHONES

Autorité d'approbation : Sénat

Relève de : Sénat

Établi le : 10 avril 2025

Amendements:

1.0 **Objet**

Ce comité appuie la mission particulière de l'Université (Règlement du Sénat, section 2.2), soit de fournir des programmes novateurs qui répondent aux besoins des étudiants et aux besoins uniques en matière de santé des populations du Nord de l'Ontario et d'autres régions nordiques du Canada, y compris les personnes vivant dans des communautés rurales, éloignées, autochtones et francophones.

Ce comité a été créé pour appuyer le Sénat, ses comités et ses programmes éducatifs afin de maintenir une communication et une collaboration formelles sur les questions liées à la santé et à la formation en français, afin de s'assurer que les besoins et priorités soient pris en compte dans l'élaboration et la prestation des programmes académiques qu'il soutient.

Responsabilités

En tant que comité du Sénat, le Comité universitaire de formation sur la santé des francophones doit :

- A. Conseiller le Sénat et ses comités sur les processus, principes et résultats de programmes qui soutiennent les programmes d'éducation et de recherche de l'U EMNO visant à améliorer la santé des populations et des communautés francophones du Nord de l'Ontario.
- B. Conseiller le Sénat sur les questions académiques liées à la formation en santé en français à l'Université de l'EMNO en formulant des recommandations destinées aux comités du Sénat et à d'autres comités (p. ex. : Comité de la formation médicale de premier cycle, Comité du curriculum de la formation médicale de premier cycle, Comité de la formation postdoctorale).

2.0 **Mandat**

Le comité fonctionne en collaboration avec d'autres comités du Sénat pour faire progresser

le mandat de responsabilité sociale de l'Université en ce qui concerne les questions d'enseignement liées à la formation en santé en français.

3.0 Composition

Le Sénat vise la diversité et l'inclusion dans sa composition. Les nominations au sein du comité devraient refléter la diversité des identités sociales, des compétences, des disciplines, des divisions et des programmes de l'Université de l'EMNO, ainsi que des communautés francophones plus larges du Nord de l'Ontario.

La composition comprendra les membres votants suivants :

- Quatre (4) sénatrices/sénateurs du corps professoral désignés francophones (académique francophone)
- Trois (3) membres du corps professoral de l'Université de l'EMNO s'identifiant comme francophones
- Trois (3) membres du corps professoral de l'Université de l'EMNO ayant la capacité de communiquer en français à un niveau leur permettant de participer activement aux réunions. Un (1) poste est désigné pour chaque division de l'Université : Sciences cliniques, Sciences humaines et Sciences médicales. Si aucun membre n'est identifié dans une division particulière, le poste peut être pourvu par un membre d'une autre division.
- Deux (2) membres de la communauté francophone (provenant du secteur de l'enseignement postsecondaire et/ou du secteur de la santé ou des sciences sociales)
- Trois (3) apprenant.e.s de l'Université de l'EMNO s'identifiant comme francophones :
 - Un.e (1) élu.e par le Conseil étudiant de l'Université de l'EMNO (admis via le Volet d'admission francophone)
 - Un.e (1) résident.e en médecine
 - Un.e (1) apprenant.e provenant de l'un des autres programmes académiques de l'Université de l'EMNO
- La directrice des affaires francophones de l'Université de l'EMNO

Durée des mandats

- Les sénatrices/sénateurs du corps professoral désignés francophones siègent pour la durée de leur mandat au Sénat.
- Les membres du corps professoral (non élus au Sénat) sont nommés pour un mandat initial de trois ans, renouvelable par périodes de deux ou trois ans afin d'assurer la continuité du comité.
- Les membres de la communauté sont nommés pour un mandat initial de deux ans, renouvelable par périodes de deux ans.
- Les apprenant.e.s siègent pour un mandat d'un an, renouvelable pour une autre année.

Processus de sélection

La composition du comité est déterminée par un appel général de manifestations d'intérêt au sein de chaque groupe de représentation. Si le nombre de candidats intéressés dépasse les

postes disponibles, le comité suivra les procédures d'élection définies dans la Politique de mise en candidature et d'élection du Sénat.

4.0 Réunions et quorum

Les réunions de ce comité auront lieu trimestriellement, à une date prédéterminée avant la réunion du Sénat, généralement en octobre, janvier, mars et mai, ou plus souvent sur convocation du ou des présidents. La date et l'heure des réunions seront déterminées et convenues par les membres du comité afin d'assurer une participation maximale.

Les réunions se tiendront en personne ou par visioconférence ou téléconférence. Les réunions se dérouleront en français.

Le quorum est constitué de la majorité simple des membres votants présents. Les décisions seront prises par consensus, sauf si un membre votant demande un vote.

Le soutien administratif au comité sera fourni par l'Unité des affaires francophones, qui assistera le président dans la préparation des ordres du jour, la convocation des réunions et la rédaction des procès-verbaux. Les procès-verbaux seront approuvés lors des réunions suivantes et archivés conformément aux pratiques de l'Université.

5.0 Présidence et leadership

La fonction de président sera partagée entre tous les sénateurs du corps professoral désignés francophones. Chacun d'eux présidera au moins une réunion trimestrielle par année universitaire. Le calendrier de la présidence des réunions et des rapports au Sénat sera déterminé par les sénateurs du corps professoral et confirmé par le comité au début de chaque année universitaire. Tout changement ou conflit sera réglé par consensus ou par vote majoritaire du comité.

Les président.e.s devront :

- Convoquer et présider les réunions
- Désigner un autre membre du comité pour présider en leur absence
- Établir les ordres du jour des réunions
- Faire rapport au Sénat sur les travaux du comité, au besoin

La fonction de président sera revue annuellement et ajustée si nécessaire pour assurer le bon fonctionnement du comité. Un rapport sera présenté au Sénat au plus tard lors de la réunion de juin.

Pour soutenir la continuité et la collaboration, le président sortant sera responsable de l'intégration du président entrant, afin d'assurer une transition harmonieuse et le partage efficace de l'information.

6.0 Rapports

Le comité relève du Sénat et lui est imputable. Par l'entremise de l'un de ses présidents, le comité soumettra un rapport écrit au Sénat, selon les besoins.

Période de révision : Annuellement ou selon les besoins

Prochaine révision : à déterminer

Historique du développement – cette section sera supprimée lorsque le document sera finalisé et prêt pour révision/approbation

Date	Action
23 avril 2024	Céline Larivière, Ph.D., Joseph LeBlanc, Ph.D. et Danielle Barbeau-Rodrigue, MA, auteurs
26 février 2025	Joseph LeBlanc, Ph.D., Dre Nicole Ranger et Danielle Barbeau-Rodrigue, MA
20 mars 2025	Joseph LeBlanc, Ph.D., Dre Nicole Ranger et Danielle Barbeau-Rodrigue, MA